

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_110 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / ADHÉSION À L'ASSOCIATION PEM2I ENTREPRISES**

### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

La pandémie de la Covid-19 a mis en évidence la forte dépendance de la France envers l'Asie en amont de ses productions pharmaceutiques, ce qui a conduit le Gouvernement à placer au cœur des enjeux de relocalisation stratégique pour l'avenir, le secteur de la santé, élargi à celui de la microbiologie.

La Biologie est ainsi clairement redevenue un des ciments du futur tant pour l'alimentation que pour la santé et le bien-être.

Par leur tradition agricole, notamment laitière, le Département du Cantal et le bassin aurillacois disposent depuis des décennies d'un savoir-faire unique autour de la microbiologie qui s'est traduit par l'émergence de structures de formation, de laboratoires d'analyses, d'établissements pharmaceutiques, de leaders agro-alimentaires mondialement reconnus.

Partant de ce constat, un collectif de divers acteurs privés, publics, institutionnels, académiques, s'est constitué, notamment à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, pour créer et développer sur le territoire un pôle de compétitivité autour des métiers de la microbiologie.

L'objectif affiché était de fédérer ce savoir-faire stratégique dans le Cantal autour d'un cluster spécialisé dans la microbiologie et des priorités suivantes :

- la mise en place d'infrastructures de pointe partagées entre les acteurs (plateau technique, matériel, laboratoire...);
- la recherche d'une synergie en matière d'innovation et de formation ;
- le développement économique du territoire ;
- l'attractivité du territoire à l'international.

Inscrit dans la nouvelle génération du Contrat de Plan Etat-Région mais aussi dans la trajectoire nationale « FRANCE 2030 », la constitution de ce pôle d'excellence est désormais portée opérationnellement par l'INRAE qui a recruté, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, une chargée de mission dédiée.

Des entretiens menés auprès des différentes entreprises du secteur (INTERLAB, AGROLAB'S, TERANA, LIP, GREEN CELL, BIOSE INDUSTRIE, LALLEMAND, LFO, LACTALIS, ALTITUDE, PÔLE FROMAGER AOP MASSIF CENTRAL) ont fait ressortir diverses priorités, lesquelles ont permis de constituer 4 groupes de travail : Gouvernance/Communication, Recherche/Innovation, Formation, Bâtiments et Matériels.

A la suite des diverses réunions de ces groupes de travail mais aussi des COTECH et COPIL, auxquels la CABA est associée, la création du pôle a vu plusieurs avancées concrètes.

Un nom lui a été choisi : le Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEM2I). Ont été aussi mises en œuvre une identité visuelle, une charte graphique, une newsletter mensuelle.

Les premiers matériels de pointe ont été achetés et mis à disposition.

En complément du cursus « Technicien de Laboratoire » mis en œuvre par le Campus de la CCI et du Master 1 déjà présent à Clermont-Ferrand, ont aussi été créés, avec l'ambition d'avoir un continuum de formation sur le territoire un Master 2 « Microbiologie » en alternance, avec un module labellisé « Ferment du futur », dès la rentrée 2024 sur le Campus d'Aurillac ainsi qu'un BTS ANABIOTEC lancé dès septembre 2025 au Lycée Agricole Georges Pompidou.

Un travail important a également été mené en parallèle sur la structuration et la gouvernance du PEM2I.

L'engagement des différents acteurs a d'abord été acté par la signature, le 20 juin 2023, d'une charte fixant le principe général du PEM2I, ses valeurs, ses ambitions.

Ce document comporte une vingtaine de signataires au titre desquels : AGROLAB'S, ALTITUDE, BIOSE INDUSTRIE, LES FROMAGERIES OCCITANES, GREEN CELL, INTERLAB, LALLEMAND, LANDESTINI, LIP, le PÔLE FROMAGER AOP MASSIF CENTRAL, TERANA, le LYCEE GEORGES POMPIDOU, l'INRAE, VET'AGRO SUP, l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, l'UMR FROMAGE, le DEPARTEMENT du CANTAL, la CCI, la REGION AURA, AURA ENTREPRISES, l'ETAT et la CABA.

Par la suite, le groupe de travail Gouvernance a proposé une structuration plus aboutie présentée lors du COTECH du 30 avril 2024 puis validée lors du COPIL réuni le 5 septembre 2024.

La structure du PEM2I comportera dès lors deux niveaux :

- un accord de consortium, établi entre les partenaires académiques et l'Association ;
- une association, fondée par les partenaires socio-économiques et institutionnels.

L'accord de consortium aura des missions de Recherche/Développement et de Formation et gèrera les matériels mutualisés et les prestations réalisées par le pôle. Sa gouvernance sera composée de représentants de chaque signataire de l'Accord, dont l'Association.

L'Association aura pour missions l'animation, la coordination, la fédération et les activités non prises en charge pour les académiques ; elle gèrera notamment les bâtiments du PEM2I.

L'Association sera composée par 5 catégories de membres :

- les membres fondateurs, personnes morales représentantes des entreprises du secteur de la microbiologie industrielle qui ont participé à la constitution de l'Association, qui ont versé des fonds propres associatifs avec droit de reprise et qui sont à jour de leur cotisation ;
- les membres premium, personnes morales de droit privé, qui ont versé des fonds propres associatifs avec droit de reprise et qui sont à jour de leur cotisation, sur demande d'adhésion écrite expresse ;
- les membres actifs, personnes morales de droit privé qui n'ont pas versé de fonds propres associatifs et qui sont à jour de leur cotisation ;
- les membres d'honneur, personnes morales de droit privé ou public qui ne versent pas de cotisation ; il s'agit des personnalités auxquelles le Conseil d'Administration aura fait appel en raison de leur compétence ou de leur autorité ; les membres d'honneur, dont la CABA fait partie, ont la possibilité de soutenir financièrement les activités de l'Association ;
- les membres honoraires : ce titre honorifique est conféré par le Conseil d'Administration aux anciens dirigeants de l'Association ; ils sont dispensés du versement d'une cotisation.

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association a eu lieu le 5 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les statuts de l'Association « PEM2I ENTREPRISES » créée dans le cadre de la gouvernance du Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEM2I), tels que joints en annexe ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à ladite Association en qualité de membre d'honneur ;
- de désigner Monsieur Pierre MATHONIER en tant que titulaire et Madame Véronique VISY en tant que suppléante, pour représenter la CABA au sein des instances de l'Association.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024

ID : 015-241500230-20241014-DEL\_2024\_110-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.